

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le VINGT FEVRIER à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido», sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R.,
AMOR S., BARRAS M., GELIN L., HERMITTE D., LAHURE A.
MARCHISIO N.,

ABSENTS : MARIN E.

REPRESENTES : CARTON C. par PEDA J-C, METHIVIER D. par BARRAS M. – MULE M. par WILTZIUS R.

Secrétaire de séance : Mme WILTZIUS Renée

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui a la demande de Madame Hermitte et Monsieur Gautier, doit être modifié dans la rubrique « informations »

Inondations :

Retirer la phrase : « Monsieur Rumeau répond que l'existant a été remis à l'identique, ce qui n'a en rien modifié le pluvial »

Ce qui est accepté par le Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. ACQUISITION PARCELLE D 801 – LE CLOS DU BANC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle Section D 801 – le Clos du Banc, qui actuellement est en partie en emplacement réservé au Plan d'occupation des Sols. Il demande donc au Conseil de se prononcer sur cette acquisition

Monsieur Gautier donne quelques explications, quant au financement possible de cette acquisition, qui après avis des domaines est estimée à 510 000 euros avec une marge possible de + ou - 10 % ; en rajoutant les frais annexes serait portée à environ 600 000 euros – sachant qu'actuellement sur les réserves foncières en budget nous avons environ 300 000 euros, il serait nécessaire d'effectuer un emprunt, ce qui ferait un endettement supplémentaire de 45 000 euros par an.

Monsieur Duvette dit qu'il faudrait discuter avec les futurs acquéreurs sur la partie basse du terrain, imposer un bassin de rétention dans le cas où la commune décide de l'urbanisation

Un groupe de travail est composé (Mesdames HERMITTE – GELIN – Messieurs DUVETTE – GAUTIER) pour rencontrer et connaître les intentions des acquéreurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer le droit de préemption.

2. AMENAGEMENT RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal est appelé à se positionner sur la réforme des rythmes scolaires, qui sera automatique à la rentrée 2013 si nous demandons pas le report de cette application.

Madame Gelin informe qu'elle s'est rendue à une réunion, que nous n'avons pas assez d'information, que les enseignants ne sont pas favorables à son application pour 2013.

Il faudrait provoquer une réunion avec tous les enseignants de notre commune, les parents d'élèves afin d'élaborer ensemble l'organisation du temps scolaire pour 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le report de l'application à la rentrée 2014.

3. PROCEDURE DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX - MONTANT DES LOYERS

Monsieur Gautier rappelle que le CCAS est souverain pour l'attribution des logements communaux. L'adjoint délégué étant seul habilité à signer les baux accordés par la commission.

Il est donc proposé :

- Toute demande de location doit être faite à l'adjoint délégué du CCAS
- Présentation des demandes de location en commission lors des prochaines réunions
- La commission devra établir un ordre de priorité en fonction des critères qu'elle aura au préalable définie
- D'établir une liste d'attente pour les demandes non satisfaites

Madame Hermitte, soulève le fait que les montants des loyers ne semblent pas adapter pour des logements sociaux elle demande qu'une étude soit lancée pour tous les logements communaux et surtout de régulariser les diagnostics obligatoires.

Mesdames HERMITTE et WILTIZUS auront en charge ces dossiers.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Phase optionnelle Avenue de la Libération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le choix du mobilier urbain et la tranche optionnelle pour l'éclairage de l'avenue de la libération ont été faits et discutés lors de la dernière réunion de travail du 18 février.

Il convient donc de l'autoriser à signer les avenants correspondant, s'élevant en totalité à 47 450.10 H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenant correspondants

- Agrandissement La Farandole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que plusieurs discussions ont eu lieu pour l'agrandissement de la Farandole ; de nouveaux plans ont été établis, il demande l'autorisation de lancer les appels d'offres.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Mesdames HERMITTE, BARRAS, GELIN – Monsieur GAUTIER) CONTRE

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour cette opération
- DIT que la procédure, sera un MAPA négocié

Madame Hermitte, demande à ce que la procédure des marchés de travaux, dématérialisée, soit mis en place.

Ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

5. QUESTION ORALE à MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Gautier demande à Monsieur le Maire :

« Lors de l'entretien du 8 Février, entre Mme Hermitte, toi et moi, tu nous as fait part, en hypothèse de l'éventualité de quitter ton poste de Maire après le vote du Budget.

Or, des informations diverses me revenant font état d'une décision contraire que tu aurais prise récemment.

Ma question est donc simple et officielle ce soir afin d'acter définitivement ce point :

Comptes-tu quitter ton poste de Maire comme tu nous l'as dit officieusement ce jour là et si oui, à quelle date ? »

Monsieur le Maire répond :

« A aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de quitter mon poste »

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire

Jean-Claude PEDA